

Image not found or type unknown



AGENCE IMMOBILIERE ET COMPTE SEQUESTRE

Par **julienalbert**, le **12/03/2019** à **16:47**

Bonjour,

Je viens aujourd'hui sur ce forum pour la raison suivante :

Je viens d'ouvrir mon agence immobilière. J'ai donc souscrit à une RCP et une garantie financière transaction sans détention de fonds et gestion immobilière.

Je souhaite faire de la location estivale. Dois-je ouvrir un compte sequestre (compte article 55) pour percevoir les loyers de ces locations de courtes durées ou un compte de gestion suffit-il?

En espérant que vous pourrez me venir en aide.

Cordialement